

2008 : face à la crise, le groupe BEI a déployé des moyens exceptionnels en faveur des PME européennes

- **8 milliards d'EUR de prêts,**
- **2 milliards d'EUR de garanties,**
- **409 millions d'EUR de capital-risque.**

En 2008, le groupe BEI a lancé une véritable offensive en faveur des PME, touchées par ricochet par la crise financière et, donc, le ralentissement du crédit. Remplissant son rôle de banque publique, la BEI a été chargée par le Conseil européen d'engager des sommes sans précédent, 30 milliards d'EUR, sous la forme de prêts pour les petites entreprises par l'intermédiaire des banques commerciales d'ici 2011. La BEI est en passe d'atteindre ces objectifs puisqu'en 2008 elle a accordé 8,1 milliards d'EUR de lignes de prêts pour les PME à 75 banques commerciales dans 16 pays et vise à couvrir toute l'Union européenne en 2009. Ces lignes de crédit ont bénéficié à ce jour à 21 000 petites entreprises et leur effet sur l'économie réelle se fera sentir pleinement au fur et à mesure que les banques commerciales allouent des prêts individuels à leur clientèle de PME. D'autant que pour chaque euro prêté par la BEI à une banque partenaire, celle-ci s'engage à en prêter au moins deux aux PME, créant ainsi un effet de levier.

Le Fonds européen d'investissement, filiale spécialisée de la BEI dédiée aux petites entreprises et plus particulièrement à celles en phase de démarrage, a quant à lui poursuivi son activité sophistiquée de soutien aux professionnels du financement des PME que sont les banques commerciales et les fonds d'investissement. Un rôle plus nécessaire que jamais en pleine crise financière. En 2008, le FEI a accordé 2 milliards d'EUR de garanties aux banques commerciales sur leurs portefeuilles de prêts aux PME et investi 409 millions d'EUR dans des fonds de capital-risque. Maintenir son activité à un tel niveau pour stabiliser un marché fragilisé présente des risques, mais constitue la raison d'être d'un organe tel que le FEI, détenu à 64 % par la BEI, à 27 % par la Commission européenne et à 9 % par un consortium de 31 banques privées. Il est estimé qu'entre 2001 et 2008, le FEI a soutenu plus de 900 000 petites et moyennes entreprises en Europe.

Un objectif sans précédent de 30 milliards d'EUR de prêts aux PME d'ici 2011, dont au moins la moitié en 2008-2009, fixé par le Conseil européen

Déterminé à amortir les effets de la crise financière sur l'économie réelle, le Conseil des ministres européens des finances réuni à Nice en septembre 2008 a chargé la BEI de mobiliser 30 milliards d'EUR d'ici 2011, dont au moins la moitié en 2008-2009, pour soutenir les investissements des PME en Europe.

Fin septembre, dix jours à peine après le conseil de Nice, le Conseil d'administration de la BEI a adopté le plan de soutien aux PME et introduit à cette occasion une nouvelle formule de prêts plus simple et plus transparente, pouvant bénéficier à un plus grand nombre de petites entreprises : ces nouveaux prêts BEI pour les PME, toujours par l'intermédiaire des banques commerciales, peuvent désormais soutenir des investissements de tous montants engagés par des entreprises de moins de 250 salariés, depuis de très petits projets jusqu'à des investissements d'un coût de 25 millions d'EUR, qu'ils soient matériels ou immatériels, dans les 27 États membres de l'Union européenne. Les banques partenaires s'engagent à informer concrètement et individuellement les PME de l'intervention de la BEI et de son impact sur les conditions financières du prêt qu'elles reçoivent.

La BEI a accordé 8,1 milliards d'EUR de prêts pour les PME dans l'Union européenne en 2008

Grâce à cette offensive, la BEI a, en 2008, accordé 8,1 milliards d'EUR de prêts pour les PME à des banques commerciales dans l'Union européenne. Cela représente une augmentation de 42 % par rapport à son activité en faveur des PME en 2007, qui avait atteint 5,7 milliards d'EUR. À ce jour, 21 000 petites entreprises ont obtenu un prêt issu des lignes de crédit accordées par la BEI en 2008 dans l'Union européenne. L'effet de ces lignes de crédit sur l'économie réelle se fera pleinement sentir courant 2009, au fur et à mesure que les banques partenaires allouent des crédits individuels à leurs clientèles de PME. D'ailleurs, les banques commerciales s'engagent à prêter aux PME au moins autant sur leurs fonds propres que les volumes qui leur sont prêtés par la BEI, créant ainsi un effet de levier. Les coordonnées des banques partenaires par pays de l'Union européenne sont disponibles sur le site Web de la BEI (www.bei.org/pme).

Ce coup d'accélérateur a été rendu possible grâce à une large **consultation** menée en 2007-2008 par la BEI auprès des acteurs (chambres de commerce, associations professionnelles et patronales, banques commerciales et pouvoirs publics des 27 États membres de l'Union européenne) du marché des PME, pour mieux le cerner et donc le soutenir. Cette concertation avait notamment permis d'identifier plusieurs types d'entreprises qui rencontraient des difficultés récurrentes d'accès au crédit, principalement les microentreprises de moins de 10 salariés, les « gazelles » en forte croissance et les PME souhaitant investir dans de l'immatériel comme la recherche ou les écotecnologies.

Le FEI a maintenu son soutien au marché du financement des PME fragilisé par la crise

Venir en renfort des banques et des institutions financières afin qu'elles continuent de soutenir les petites entreprises prometteuses est devenu en 2008 plus que jamais, une nécessité. C'est précisément le rôle du Fonds européen d'investissement.

D'une part, il fournit des **garanties** aux banques sur une partie des prêts qu'elles accordent à leur clientèle de PME, regroupés en portefeuilles. Cela revient à se porter partiellement caution pour des millions de petites entreprises emprunteuses et donc à assumer une partie du risque à la place des banques. Le FEI garantit toutes sortes de portefeuilles de prêts aux PME, il peut également s'agir de portefeuilles de micro-crédits, de crédit-bail. Par ailleurs, il fournit également des contre-garanties à des institutions financières elles-mêmes garantes de portefeuilles de prêts aux PME. En 2008, le FEI a ainsi accordé 23 garanties pour un total de plus de 2 milliards d'EUR.

D'autre part, le FEI renforce massivement le capital de fonds d'investissement spécialisés dans le **capital-risque**. L'activité de ces fonds consiste à fournir à des petites entreprises, notamment à des PME en phase de démarrage, une partie de leur capital de départ afin de leur permettre de se lancer. C'est donc un engagement très risqué, aux côtés des entrepreneurs, mais crucial pour que ces projets puissent voir le jour. En 2008, le FEI a investi 409 millions d'EUR dans 32 fonds de capital-risque en Europe. Au total, il détient à l'heure actuelle des participations dans près de 300 fonds, ce qui fait de lui l'un des soutiens majeurs de l'industrie du capital-risque en Europe.

Il est estimé qu'entre 2001 et 2008, plus de 900 000 petites et moyennes entreprises ont bénéficié indirectement du soutien du FEI en Europe.

Le groupe BEI proposera d'autres mesures en faveur des PME courant 2009

Courant 2009, la BEI proposera d'autres produits financiers plus sophistiqués, notamment de partage des risques, afin de faciliter l'activité de prêt aux PME des banques commerciales. Trois types de mesures sont en cours d'élaboration :

- des prêts en partage de risques avec les banques, par lesquels la BEI garantit une partie du risque global pris par la banque intermédiaire ;
- des prêts où la BEI prend directement un risque sur la PME bénéficiaire, parallèlement à la banque intermédiaire ;
- des produits dits « mezzanine » pour les PME. Par l'intervention de sa filiale, le Fonds européen d'investissement (FEI), le groupe BEI proposera des prêts participatifs, dits de « haut de bilan », qui

s'assimilent à des quasi-fonds propres et permettent aux PME de renforcer leur capacité d'emprunt bancaire sans pour autant devoir ouvrir leur capital ni apporter des garanties importantes (ce n'est que si l'entreprise n'est pas en mesure de rembourser que le prêt participatif est converti en actions).

Enfin, la BEI et la Commission européenne ont mis en place une facilité de microcrédit destinée aux très petites entreprises, appelée JASMINE. Cette facilité gérée par le FEI, permettra, en coopération avec des institutions financières ou des banques, le financement d'institutions de microfinance en Europe, au travers de prêts et de prises de participation couplés avec de l'assistance technique financée par la Commission européenne. Le Parlement européen s'est associé à cette initiative pilote qui joue un rôle important pour le développement de l'entrepreneuriat, l'inclusion sociale et le développement du microcrédit en Europe.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI www.bei.org.

Contacts pour la presse :

Bureau de presse, presse@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 - 21000 ; télécopieur : (+352) 43 79 - 61000.

Questions générales :

Infodesk de la BEI, info@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 - 22000 ; télécopieur : (+352) 43 79 - 62000